



EN

AL/ALAC/ST/0911/2
ORIGINAL: Anglais
DATE: 26 Sept 2011
ETAT: Final

Comité consultatif AT-LARGE

Déclaration At-Large sur la phase II de l'amélioration du procédé des commentaires publics

Introduction

Par le personnel de l'ICANN

Carlton Samuels, Membre du comité consultative d' At-Large (ALAC) de LACRALO, a écrit cette déclaration à la base.

La première version de la déclaration d'ALAC sur la phase II de l'amélioration du procédé des commentaires publics a été publiée sur l' [Espace de travail de At-Large](#) le 21 Septembre 2011. Ce même jour un appel pour des commentaires a été envoyé à la mailing liste de l'ALAC.

Comme aucun commentaire n'a été reçu, le document ci-joint a été utilisé pour le processus de validation d'ALAC.

Le 21 Septembre 2011, Olivier Crepin-Leblond, le président du comité de l' ALAC, a demandé au personnel de commencer un vote de 5jours commençant le 26 septembre 2011 jusqu'au 30 septembre 2011.

Le 30 septembre 2011, le personnel At-Large a confirmé que le vote avait atteint le quorum et avait pour résultat dix voix contre, aucune voix contre et aucune abstention. Le même jour, la Déclaration a été publiée sur le forum pour des commentaires publics pour la phase II d'amélioration du procédé des commentaires publics.

Vous pouvez examiner le résultat indépendamment sur:

<http://www.bigpulse.com/pollresults?code=2000hYDJBpMzHkPYAz3mBBuP>.

[Fin de l'Introduction]

La version originale de ce document est le texte anglais disponible sur <http://www.atlarge.icann.org/correspondence>. Si une différence d'interprétation existe, ou peu subvenir avec une traduction de ce texte, l'original prévaudra.

Déclaration ALAC sur la phase II proposé du procédé d'amélioration des recommandations ATRT

Pour At-Large exercer ses responsabilités en tant que gardiens efficaces de l'intérêt public pour le processus de développement politique des multi - actionnaires de l'ICANN, une opération de diffusion des connaissances est essentielle à sa réussite. Une connaissance suffisante de l'élaboration des politiques et la mise en œuvre du processus doit être basé sur des informations diffusées dans les temps dans des formes multiples et via autant de canaux que adaptés pour un accès sans entrave et qu'il soit possible de comprendre pour chacun d'entre nous.

En soutien à ce principe, l'ALAC a déclaré officiellement et était le premier à proposer un accès multi - langues pour tous genres d'informations aussi bien que choisir le procédé d'information pertinent pour tout canal de développement des politiques de l'ICANN. En principe, l'ALAC juge une politique de consultation publique et un processus structuré de manière à mettre en œuvre comme une partie importante du cadre d'information et de diffusion des connaissances très importante pour une représentation efficace.

At-Large suppose une équité influé sur le développement politique d'ICANN comme un objectif non négociable et un fondement de base du modèle des noms et numéros de gouvernance des multi-actionnaires. Nous notons ici que l'ALAC a toujours exprimé son inquiétude sur la situation existante quand les recommandations sont donnés au conseil; un manque de processus prescrit pour reconnaître la réception et, le retour officiel sur son utilisation ou l'intention de l'utiliser. L'ALAC est unanime sur le fait qu'un changement est à la fois souhaitable et nécessaire. En principe donc, l'ALAC est imperturbable dans son engagement pour la mise en œuvre continue d'initiatives d'amélioration des flux d'information, de sa qualité, de l'accessibilité et de la consommation efficace.

L'ALAC ne peut rendre compte des opinions divergents de ceux accumulés dans les truismes déclarés ci-dessus. Donc sur le principe, nous soutenons tous les mécanismes d'initiative et d'action destinés à produire une information plus complète et suffisante pour permettre un accès facile et immédiat à des informations pertinentes pour alimenter une contribution efficace de la part d' At-Large concernant le processus d'élaboration des politiques de l'ICANN et les opérations à mettre en œuvre, tout dans l'intérêt public. Dans ce contexte, les commentaires de l' ALAC affirmant son appui aux 27 recommandations pour l'amélioration faite par l'équipe d'examen et de responsabilité (ATRT) sont des records. Recommandations # 15 – jeudi # 21 par le biais, entre autres, et surtout, aborder des principes de diffusion d'informations et de partage à laquelle nous sommes abonnés.

ALAC soutient entièrement les recommandations #15 jusqu'à #17 de l'ART qui traitent des problèmes de la phase II de stratification et priorisation. Dans l'ensemble, nous sommes unanimes qu'il est souhaitable de structurer les commentaires publics/ le cycle de réponse des commentaires publics et pour représenter une amélioration significative par rapport à la pratique existante. Et bien que nous favorisions généralement les plans d'exécution tels que ceux proposés par le personnel de ces recommandations, nous souhaiterions toutefois, dans ce contexte, noter quelques inquiétudes:

Recommandation du personnel pour l'implantation du système de priorisation

Nous comprenons l'inquiétude du personnel sur les risques de la " pensée tunnel" que la priorisation du personnel peut entraîner avec des problèmes politiques. Cependant, nous pensons que des précautions suffisantes pour développer et rependre les informations contextuelles de chaque problème politique peuvent être exercées pour diminuer le risque. Nous préconisons que ce problème soit revu et nous recommandons fortement que plusieurs consultations avec la communauté soient faites dans ce domaine.

Recommandation du personnel pour l'implantation des commentaires publics/ Réponse aux commentaires du public

Nous sommes unanimes qu'un cycle de commentaire structuré est aussi bien nécessaire que souhaitable. Cependant certains sujets demandent plus de temps que d'autres.

Et étant donné les logistiques de publication auxquels sont confrontés de temps en temps et la courbe d'apprentissage abrupte que certaines questions présentent pour la communauté At Large diverse et globale, nous pensons que l'adoption d'une durée fixe de ce cycle est contraire à l'intérêt public. Sur ces bases, l'ALAC prévient les problèmes liés à la mise en place d'un calendrier rigide pour le Commentaire / le cycle de Réponse au commentaire sans avoir la possibilité de varier, selon les circonstances. L'ALAC recommande donc qu'il soit possible de choisir une durée variable pour les commentaires / Réponse aux commentaires qui seront examinés et appliqués.

ALAC est prêt et disponible à travailler avec le personnel en lissant tout les plans d'implantation de contenu et est impatient de continuer les engagements comme ils sont avancés.